

Xénophobie d'Etat

S'il se targue de fidélité aux « valeurs républicaines », le président de la République promet sans cesse les références à une origine ou à une religion supposées être la clé des comportements sociaux. D'où, entre autres, le détestable débat sur l'identité nationale...

L'insécurité, la délinquance, la crise sociale ou du logement ont trouvé leurs boucs émissaires: l'étranger, le musulman, le Français d'origine étrangère, le Rom... Cette politique assumée de différenciation et de stigmatisation ne cesse de se développer. Elle bénéficie d'une mansuétude, voire davantage, jamais démentie de la part de L'Elysée, de Brice Hortefeux - condamné par le tribunal correctionnel de Paris pour injure raciale lors d'un échange filmé en 2009, mais qui restera ministre de l'Intérieur - à Eric Zemmour - condamné pour provocation à la haine raciale et immédiatement invité par l'UMP et reçu à l'Elysée.

Intolérable stigmatisation des étrangers

Malik salemkour revient sur le point d'orgue de ce processus : « *Le 30 juillet, à Grenoble, le chef de l'Etat ira plus loin, dans un discours ultrasécuritaire qui divise le peuple français, en faisant émerger une nouvelle catégorie, les Français d'origine étrangère, pour lesquels la nationalité ne serait plus acquise ou de droit, mais précaire et conditionnelle* : "La nationalité française doit pouvoir être retirée à toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie d'un fonctionnaire de police ou d'un militaire de la gendarmerie. [...]"

La nationalité française se mérite et il faut pouvoir s'en montrer digne. Quand on tire sur un agent chargé des forces de l'ordre, on n'est plus digne d'être français. Je souhaite également que l'acquisition de la nationalité française par un mineur délinquant au moment de sa majorité ne soit plus automatique." *Ainsi, une tendance de fond se dessine, visant*

(1) LDH, *L'Etat des droits de l'Homme en France*, « La République défigurée », La Découverte, 2011, p. 72.
(2) *Ibidem*, p. 88.
(3) *Ibid.*, p. 95.



à poser un regard différencié de l'action publique selon l'origine des personnes concernées. Pour ses adeptes, les faits en cause ne détermineraient plus seuls la sanction, celle-ci serait à apprécier de manière complémentaire et préjudiciable selon le mode d'acquisition de la nationalité fran-

çaise, dans une logique renouée de double peine que Nicolas Sarkozy avait pourtant déclaré vouloir proscrire.»⁽¹⁾

Corrélativement, la police continue de pratiquer des contrôles d'identité aux faciès sur des modes tels qu'ils ne font qu'alimenter contentieux et tensions

entre forces de l'ordre et populations. Le ciblage ethnique des opérations envisagées – singulièrement s'agissant des Roms, désignés à la vindicte populaire par la reprise de clichés séculaires – confirme à la fois la prise en compte de l'origine comme élément d'appréciation des délits, tout en alimentant la machine à fantasmes racistes. Ainsi, comme le souligne Michel Tubiana, bascule-t-on d'un discours de comptoir à une xénophobie d'Etat: «*D'un discours qui se bornait, si l'on peut dire, à une explication quasiment mécanique, fût-elle inexacte: le marché de l'emploi ne permet plus d'absorber des immigrés, on en est venu à une stigmatisation des étrangers au travers des stéréotypes les plus dévalorisants: polygamie, banlieues, tournantes, émeutes, insécurité, terrorisme, sexisme, sans bien sûr oublier les affirmations plus traditionnelles, aussi péremptives que fallacieuses, sur le coût pour les systèmes sociaux, le tout rassemblé dans une nébuleuse qui englobe l'islam et les musulmans.*»⁽²⁾

Ainsi le Front national voit-il se banaliser ses thèmes de prédilection les plus sulfureux, et se concrétiser l'une de ses revendications, la création d'un ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale. A partir de quoi, souligne Michel Tubiana, «*Il n'a plus été question d'une France définie par l'universalité, qui avait guidé les rédacteurs de la Déclaration des droits de l'Homme de 1789, mais d'une France caractérisée par la désignation des ennemis qui rongent ce que le gouvernement définit comme notre identité. Comme si nous étions tous obligés de partager les mêmes valeurs. Comme si un étranger devait, par hypothèse, adhérer aux valeurs*

« Il n'est plus question d'une France définie par l'universalité, mais d'une France caractérisée par la désignation des ennemis qui rongent ce que le gouvernement définit comme notre identité. »

(M. Tubiana)

Fragmentation sociale

L'Etat des droits de l'Homme en France 2011 constate que la dynamique inégalitaire s'exacerbe, notamment dans trois domaines essentiels au vivre ensemble: les retraites, le système éducatif et l'accès aux soins de santé. L'ouvrage souligne que la reproduction et l'accumulation des critères de pauvreté sur les mêmes personnes sont un aspect dramatique de cette situation. Robert Castel en tire l'analyse en mettant en avant la notion de « fragmentation sociale », laquelle « remet en question le socle de ressources et de droits sur lequel était bâtie la société de semblables qu'elle était parvenue à former. Ce socle était constitué de systèmes de protections collectives, qui sont percutés par de nouvelles règles du jeu tendant à s'imposer comme des exigences de rentabilité et de compétitivité dans une économie mondialisée. Le démantèlement des droits sociaux qui en résulte conduit vers une "société des individus", qui est aussi une société menacée d'un clivage entre les gagnants et les perdants d'une mise en concurrence généralisée.

Telle me paraît être la logique qui place aujourd'hui

la fragmentation sociale au cœur d'une interrogation sur l'avenir d'un régime républicain. La République peut être défigurée lorsque sont bafoués les principes qui sont au fondement de la citoyenneté politique, mais ce n'est pas l'angle sous lequel je me place ici. Car la République peut aussi être ébranlée lorsqu'on remet en cause les bases de ce qui était devenu la dimension complémentaire de la citoyenneté politique, la citoyenneté sociale. C'est la ligne d'interprétation des transformations que je présenterai. Les politiques sociales, ou plutôt antisociales, telles qu'elles sont menées aujourd'hui, menacent la cohésion sociale et, par là, la capacité de continuer à "faire société" dans un cadre républicain. Pour essayer de le montrer, je m'autoriserai un détour historique car le rappel des conditions nécessaires pour constituer une société de semblables me paraît la meilleure voie pour saisir la nature et la gravité de l'ébranlement qui l'affecte actuellement. »⁽¹⁾

(1) LDH, *L'Etat des droits de l'Homme en France*, « La République défigurée », La Découverte, 2011, p. 52.

révélées d'une France immuable quand on n'exigera rien de tel, par exemple, d'un membre du Front national...

[...] Intolérable au regard des principes essentiels de la République, humainement insupportable, injuste et inefficace, cette politique affaiblit considérablement la cohésion sociale et institutionnalise la division en communau-

tés, aux intérêts apparemment contraires, communautés réelles ou fantasmées mais qui, toutes, interpellent la République, non plus en lui demandant ce qu'elle fait pour mettre un terme à ces discriminations, mais en la sommant de mieux régler ses problèmes, fût-ce au détriment des autres. Il y a là une négation de l'universalité républicaine. »⁽³⁾ ●